

ENSEIGNEMENT

Mauvais bulletin pour l'inclusion à l'école

La Belgique a été condamnée par l'Union européenne pour son manque d'efforts en matière d'inclusion scolaire.

• **Élise LENAERTS**

Inscrire un enfant avec une déficience intellectuelle dans l'enseignement ordinaire s'apparente en Belgique à une course de fond émaillée d'obstacles. Ce mercredi, la Belgique et plus particulièrement la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été condamnées par le Comité européen des Droits sociaux pour le manque d'effort en la matière. Une violation de la Charte sociale européenne. Ce signal fort vient appuyer d'un point de vue juridique la réalité vécue par de nombreux parents.

« Ce texte a une forme normative, ce qui veut dire que des actions pourront être lancées sur base de son interprétation, résume Thomas Dabeux de l'ASBL Inclusion. Ça montre que ce n'est pas seulement une lubie de quelques parents mais un combat à différents niveaux. »

L'action à l'encontre de la Fé-



La véritable inclusion scolaire a encore du chemin à parcourir en Belgique.

dération Wallonie-Bruxelles vient en effet d'une initiative conjointe de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et d'Inclusion Europe, introduite il y a quatre ans.

Un système mal adapté

La décision du Comité constitue une opportunité de faire évoluer l'école inclusive. « En Fédération Wallonie-Bruxelles l'école inclusive n'existe pas vraiment. On est davantage dans un système d'intégration », explique Thomas Dabeux. Inscrire un enfant atteint de handicap de type 2 (une déficience intel-

lectuelle modérée à sévère) dans des établissements ordinaires tout au long de sa scolarité est en effet extrêmement compliqué. Le système, des aménagements à l'encadrement des enseignants, étant mal adapté à leur situation.

Entre-temps, le Pacte d'excellence a vu le jour. Il contient des dispositions spécifiques pour les élèves en situation de handicap. La création de pôles territoriaux, dès la rentrée prochaine, devrait notamment permettre d'accompagner les écoles ordinaires dans leur projet inclusif. Mais les associations

craignent que ce ne soit pas suffisant.

Caroline Désir, ministre de l'Éducation, a déclaré être consciente qu'il faut aller plus loin. Dans ce but, elle souhaite organiser une table ronde sur la prise en charge des élèves déficients intellectuels. Seront notamment conviés les différents ministres ayant en charge le secteur du handicap dans leurs compétences, des associations de parents, des associations qui accompagnent ces élèves, des acteurs de terrain ou encore le Délégué Général aux Droits de l'Enfance et Unia. ■

Les pairs pour avancer

Muriel Bauman est la maman de Loïc, porteur de trisomie 21. Inscrit dès la maternelle dans l'enseignement ordinaire, il a ensuite connu les déconvenues auxquelles sont confrontés les enfants porteurs d'un handicap intellectuel. « L'arrivée en primaire est compliquée, il y a beaucoup de stéréotypes. On pense qu'ils ne sont pas aptes à apprendre et les enseignants se sentent démunis », témoigne la maman. Loïc a finalement trouvé une place à l'école Singelijn à Bruxelles. La seule à avoir une visée réellement inclusive dans son programme.

Pourtant, la liste des effets bénéfiques de l'inclusion est longue comme le bras. « Tous les progrès qu'il a fait ont été portés par l'environnement. Il a besoin que ses pairs lui ouvrent la voie. » Au départ non verbal, atteint de troubles de l'attention, Loïc sait maintenant lire et écrire avec un clavier. « La façon dont un handicap intellectuel va évoluer n'est pas scellée », conclut Muriel Bauman. ■ **E. Le.**

L'arrivée de deux mille militaires américains « gelée »

OTAN ♦ En août de l'année dernière, l'armée américaine annonçait le transfert de Stuttgart à Casteau (Mons) de son quartier général européen (Eurcom), ce qui supposait l'arrivée en Belgique de 2000 militaires américains, dont la moitié pour la base de Chièvres. Aujourd'hui, ce redéploiement est « gelé », explique le général états-unien Tod Wolters, commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe. Ce déménagement avait été présenté, alors, sous couvert de rationalisation comme une « sanction » de l'administration Trump contre l'Allemagne, pour sa réticence à augmenter sa

participation au financement de l'OTAN. 11900 militaires étaient censés quitter la République fédérale, dont quasi 7000 pour les États-Unis, et le reste pour divers pays européens, membres de l'Alliance atlantique. Le président Biden n'était pas réputé vouloir renverser cette décision, « mais comme à chaque changement d'administration, tous les plans sont réexaminés », explique le général Wolters. « C'est le cas de ce redéploiement, qui fera l'objet d'un rapport au nouveau secrétaire à la Défense, lequel en confèrera avec le président. On saura alors ce qu'il en est. »

Phi. Le.

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Quinze jours pour les profs papas

Les enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles devenus papas depuis le 1^{er} janvier dernier disposeront eux aussi de 15 jours de congé de paternité, comme au fédéral.

La coalition Vivaldi a décidé fin de l'année dernière de porter de 10 à 15 jours le congé de paternité à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les enseignants, qui statutairement ne relèvent pas du fédéral mais des Communautés, ne pouvaient bénéficier de cet élargissement, ce qui a suscité ces dernières semaines pas mal de mécontentement parmi



L'élargissement de 10 à 15 jours de congé de paternité ne concernait encore que le niveau fédéral.

de jeunes papas enseignants.

Interrogée mercredi en plénière du Parlement sur cette discrimination, la ministre de l'Éducation, Caro-

line Désir (PS), a indiqué préparer un avant-projet de décret pour y mettre fin.

Le texte, qui ne devrait pas être adopté avant quelques mois, sera toutefois applicable avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021, a assuré la ministre.

Le projet de décret fait actuellement l'objet de consultations avec les fédérations de pouvoirs organisateurs de l'enseignement ainsi que les syndicats. Les discussions en cours portent notamment sur le remplacement des enseignants en congés de paternité. ■